

# Calculer votre déclaration à partir des matériaux d'emballages

---

## Pour qui ?

Pour le responsable d'emballages de type A :

- ✓ Vous **emballez des marchandises**, ou les faites emballer, en vue de les mettre sur le **marché belge**.



## De quelles données avez-vous besoin ?

- ✓ Une description des matériaux d'emballages que vous avez achetés pour emballer les produits.
- ✓ Le poids unitaire des tous les emballages utilisés.
- ✓ Le nombre d'unités de vente mises sur le marché belge.

## Comment déterminer les données ?

- ✓ Basez-vous sur les factures d'achats des matériaux d'emballages.
- ✓ Souvent, les poids sont indiqués sur le bon de livraison.
- ✓ Vous ne connaissez pas les poids ?
  - ⇒ Informez-vous auprès de votre fournisseur de matériaux d'emballages.
  - ⇒ Consultez le "Panorama des poids de référence des emballages industriels" disponible sur notre site internet (<https://www.valipac.be/guide-de-la-declaration-des-emballages-industriels/>)

- ✓ Prenez uniquement en compte les ventes sur le marché belge.
  - ⇒ Si vous commercialisez des produits emballés de manière similaire en Belgique et à l'étranger, vous pouvez déterminer le ratio en partant des quantités vendues en Belgique et à l'étranger.

### Prenons un exemple

- Une entreprise belge fabrique des produits d'entretien destinés aux ménages et les distribue en Europe.
- 50 % des produits sont vendus à des clients belges. Pour cette partie l'entreprise est responsable d'emballages de type A.
- L'entreprise achète les matériaux d'emballages suivants :

- ✓ Flacons en plastique de 1 l
- ✓ Boîtes en carton
- ✓ Palettes en bois (palette à usage unique)
- ✓ Film étirable



- Les matériaux d'emballages pèsent chacun :

Emballage	Matériau	Poids unitaire (en kg)
Flacon 1 l	Plastique recyclable	0,050 kg
Boîte	Papier/carton recyclable	0,200 kg
Palette	Bois recyclable	15,000 kg
Rouleau film étirable	Plastique recyclable	5,000 kg





- Les factures d'achat d'emballages et les mouvements de stock, permettent à l'entreprise de déterminer la quantité d'emballages effectivement utilisée.

Emballage	Quantité achetée	Stock début	Stock fin	Effectivement utilisé
Flacon en plastique	400.000	100.000	200.000	<b>300.000</b>
Boîte en carton	52.000	2.000	4.000	<b>50.000</b>
Rouleau de film étirable	25	5	10	<b>20</b>
Palette en bois	500	300	200	<b>600</b>

- En multipliant les emballages utilisés effectivement par leur poids unitaire respectif, l'entreprise obtient le poids total des emballages utilisés.

Emballage	Matériau	Utilisé	Poids unitaire (en kg)	Poids total utilisé (en kg)
Flacon	Plastique recyclable	300.000	0,050	15.000
Boîte	Papier/carton recyclable	50.000	0,200	10.000
Film étirable	Plastique recyclable	20	5,000	100
Palette	Bois recyclable	600	15,000	9.000

- Les **ventes** sur le **marché belge** représentent **50%**. L'entreprise ne déclare que cette partie.
- Dans sa déclaration, l'entreprise fera aussi la distinction entre les emballages primaires, secondaires et tertiaires.

Catégorie	Emballage	Matériau	Poids total utilisé (en kg)	Ventes BE (50%) (en tonnes)	A déclarer chez ?
Primaire	Flacon	Plastique recyclable	15.000	7,500*	
Secondaire	Boîte	Papier/carton recyclable	10.000	5,000	
Tertiaire	Film étirable	Plastique recyclable	100	0,050	
Tertiaire	Palette	Bois recyclable	9.000	4,500	

\* Le produit (produit d'entretien en flacons de 1 l) étant un produit ménager, l'entreprise doit déclarer l'emballage primaire (flacon de 1 l) chez Fost Plus.

## La déclaration Valipac

- Emballages à usage unique (responsable d'emballages type A)

The screenshot displays the Valipac web application interface. At the top, there are navigation tabs for 'Accueil', 'Déclarations', and 'Factures'. The main content area shows a progress bar with steps: 'Emballages à usage unique', 'Emballages réutilisables', 'Aperçu global matériau', 'Déclaration groupe', and 'Envoyer déclaration'. The current step is 'Déclaration groupe'. Below this, there are sections for 'Responsabilité d'emballages type A', 'Responsabilité d'emballages type B', and 'Responsabilité d'emballages type C'. The 'Type A' section is expanded, showing a table of products with columns for 'Prim. dangereux', 'Prim. non-dangereux', 'Sec.', 'Tert.', 'Poids (ton)', 'Diff. (%)', and 'Montant'. The table lists items like 'Papier/carton recyclable', 'Bois recyclable', and 'Plastique recyclable'. A summary table at the bottom right shows 'TOTAL (Type A + B + C)' with 'Poids (ton): 9,550' and 'Montant: € 139,73'.

## Bon à savoir

- ✓ Déterminez de préférence les données sur la base des statistiques de vente (quantités vendues), plutôt que sur le chiffre d'affaires réalisés.
- ✓ Si aucune statistique de vente n'est disponible, vous pouvez vous baser sur le chiffre d'affaires réalisé en Belgique par rapport à celui réalisé à l'étranger, à condition que les marchés soient comparables en termes de produits et de prix.
- ✓ Si vous produisez des produits pour le compte et sous la marque de vos clients (private label), vous ne devez pas reprendre les emballages qui ont servi à emballer ces produits dans votre déclaration. C'est votre client qui, dans ce cas précis, est le responsable d'emballages.
- ✓ Vous utilisez des emballages réutilisables ? N'oubliez pas de les déclarer séparément dans votre déclaration.

